



MIEUX VIVRE GRÂCE À L'INNOVATION™

07 21 26.16.OCC

Isolant de fibre de verre soufflé PROPINK®

Fiche technique



DESCRIPTION DU PRODUIT

Isolant thermique de fibre de verre, conçu pour être soufflé à l'aide d'un équipement pneumatique de qualité commerciale.

Utilisations recommandées

Isolant thermique appliqué par soufflage pneumatique sur des surfaces horizontales :

- Combles (ou vides sous toits) des toits plats ou en pente, situés au-dessus de plafonds plats ou ayant une pente d'au plus 4,5 : 12.
- Planchers d'un bâtiment séparant les milieux extérieur et intérieur.

Isolant acoustique pour planchers intérieurs séparant des locaux à isoler par une barrière insonorisante.

L'isolant en fibre de verre soufflé PROPINK est certifié par les organismes GREENGUARD et SCS pour son contenu écologique (voir DONNÉES TECHNIQUES), donc son utilisation peut contribuer à l'obtention de crédits pour la Certification LEED^{MC} d'un bâtiment soumis au Système d'évaluation des bâtiments écologiques LEED CANADA-NC 1.0 « Green Building Rating System » (voir TABLEAU 2).

Limites d'utilisation

Lorsqu'il est utilisé dans les endroits suivants, l'isolant en fibre de verre en vrac PROPINK doit faire partie du **Système d'isolation murale PROPINK®** (voir Fiche technique 07 21 26.16.OCC Système d'isolation murale PROPINK®) :

- Les combles délimités par des plafonds ayant une pente supérieure à 4,5 : 12.
- Les murs à ossature de bois ou d'acier des bâtiments neufs ou existants, qu'ils soient situés au-dessous ou au-dessus du niveau du sol.

Dans ces cas, utiliser plutôt l'**isolant thermique FIBERGLAS® ROSE en matelas** (voir Fiche technique 07 21 16.16.OCC Isolant thermique en matelas FIBERGLAS ROSE).

Matériaux composants

Fibre de verre, de couleur rose, produites notamment à partir de matériaux recyclés en provenance de deux sources :

- « Post-industrielle » (ou « pré-consommateurs ») : verre récupéré des rejets de l'industrie manufacturière fabricant des produits en verre (contenants de verre, plaques de verre et autres).
- « Post-consommateurs » : matériaux en verre récupérés des chantiers de construction (travaux de démolition, construction neuve et rénovation) et des « bacs bleus » des consommateurs.

Inclut les matériaux qui contribuent à réduire le dégagement de poussière et la production d'électricité statique, assurant une installation propre et facile. Ce produit ne contient pas d'agents liants à base de phénol-formaldéhyde.

L'**isolant de fibre de verre soufflé PROPINK** ne contient ni perlite ni vermiculite ni liant phénol-formaldéhyde.

DONNÉES TECHNIQUES

Codes et normes applicables

Code national du bâtiment du Canada 1995

- Conforme aux exigences formulées dans l'article **9.25.2.** et **5.3.1.2.** (2) (y compris toutes modifications applicables).

Normes canadiennes (Laboratoires des assureurs du Canada (ULC))

- CAN/ULC S702, Norme sur l'isolant thermique de fibres minérales pour bâtiments (remplace la norme CSA A101-M1983) ; classification Type 5 pour laine à souffler
- CAN/ULC-S102.2 Standard Method of Test for Surface Burning Characteristics of Flooring, Floor Covering and Miscellaneous Materials and Assemblies ; caractéristiques de combustion superficielle ; propagation des flammes : 0 et dégagement de la fumée < 5
- CAN/ULC S-129 Standard Method of Test for Smoulder Resistance of Loose Fill Insulation (Basket Method) (remplace la norme ULC-C723(s)) : résistance à l'incandescence mentionnée dans la norme CSA A101-M1983
- CAN4-S114-M80 Méthode d'essai normalisée pour la détermination de l'incombustibilité des matériaux de construction ; l'isolant en vrac de fibre de verre d'Owens Corning se conforme à cette norme

Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Consulter le site Internet www.owenscorning.ca pour obtenir une copie courante de la fiche signalétique de sécurité du produit (FSSP) pour « l'isolant de fibre de verre soufflé PROPINK ».



MIEUX VIVRE GRÂCE À L'INNOVATION™

07 21 26.16.OCC Isolant de fibre de verre soufflé PROPINK®

Fiche technique

TABLEAU 1 Caractéristiques physiques

Caractéristiques	Exigences de la norme CAN/ULC-S702 pour la laine à souffler ⁽¹⁾	Isolant de fibre de verre soufflé PROPINK
Masse volumique de calcul	Masse volumique de calcul	9,4 kg/m ³
Résistivité thermique	≥ 18,5 (m ² K)/W	18,5 (m ² K)/W / mètre d'épaisseur
Résistance à la combustion superficielle (en surface)	Indice de propagation des flammes : max. 25 ; développement de la fumée : max. 50	Propagation des flammes : 0 Propagation de la fumée : < 5
Résistance à la combustion lente	Perte de masse moyenne : < 5 % Perte de masse individuelle : < 10 %	Conforme à la norme

⁽¹⁾ Voir TABLEAU 2 de la norme CAN/ULC-S702

Recueil d'évaluation des produits du Centre canadien des matériaux de construction (CCMC)

La résistivité thermique de calcul de l'isolant soufflé PROPINK est de 18,5 (m²·K/W)/ mètre d'épaisseur pour une masse volumique de calcul de 9,4 kg/m³ :

- mesures valables pour les produits fabriqués aux usines situées au 831, ch. Hayter, Edmonton (Alberta) et au 3450, av. McNicoll, Scarborough (Ontario) ; et

- numéro d'évaluation CCMC 12851-L.

Certification par des organismes indépendants tiers – normes afférentes au contenu recyclé et à la qualité de l'air à l'intérieur des locaux

Certification SCS pour le contenu de matières recyclées.

Certification basée sur le programme Environmental Claims Certification :

- Contenu minimum certifié de 35 % de matières recyclées réparties de la manière suivante :
 - 26 % de matières recyclées « post-industrielles » (ou « pré-consommateurs ») ; moyenne pour l'ensemble des usines en Amérique du Nord ; et
 - 9 % de matières recyclées « post-consommateurs ».

Consulter le site Internet www.scscertified.com pour obtenir une copie courante du certificat « Certificate of Achievement ».

L'isolant de fibre de verre soufflé PROPINK est certifié par GREENGUARD pour satisfaire aux rigoureuses normes de qualité de l'air à l'intérieur des locaux.

Certification basée sur le programme GREENGUARD Standard for Low Emitting Products :

- VOC < 0,1 TLV
- Formaldéhyde 0,02 ppm
- Total VOC 0,50 mg/m³
- Total aldéhydes 0,1 ppm
- Particules respirables 0,05 mg/m³

CONTRIBUTION À LA CERTIFICATION LEED CANADA-NC

TABLEAU 2 – Contribution de l'isolant de fibre de verre soufflé PROPINK fabriqué par Owens Corning Canada à l'obtention de crédits LEED⁽¹⁾

Catégorie et critères de performance	Exigences à satisfaire pour l'obtention de crédits volontaires	Contribution de l'isolant à la performance	Commentaires additionnels
EA (Énergie & atmosphère) Crédit 1 pour l'optimisation de la performance énergétique de bâtiments neufs ou existants.	Réduction du coût prévu de l'énergie par rapport au CMNEB ⁽²⁾ et à la norme ASHRAE /IESNA 90.1-1999m : 1 à 10 points, en fonction du % de réduction.	L'isolation aide de manière significative à réduire les demandes énergétiques d'un bâtiment. La contribution globale dépend de la valeur R utilisée.	Le chargé de projet est responsable de diriger l'analyse énergétique concernant l'efficacité énergétique globale du bâtiment (ex : la lettre type LEED).
MR (Matériaux et ressources) Crédits 4.1 et 4.2 pour le contenu de matières recyclées. ⁽³⁾	Contenu recyclé après consommation + 1/2 matières post-industrielles : 1 point pour au moins 7,5 % et 2 points pour au moins 15 %.	Isolant en fibre de verre soufflé PROPINK : (Edmonton + 60 % p-c et 0 % p-i ; Toronto + 50 % p-c et 10 % p-i).	Certification SCS (Scientific Certification Systems) pour le contenu de matières recyclées de l'isolant en fibre de verre soufflé PROPINK (moyenne nord-américaine supérieure à 35 % et 60 % pour le Canada).
MR (Matériaux & ressources) Crédits 5.1 et 5.2 pour les matériaux d'origine locale ou régionale.	Matériaux d'extraction et de fabrication régionale : 1 point pour au moins 10 % et 2 points pour au moins 20 %.	Les produits d'origine canadienne en provenance de 2 usines FIBERGLAS (Toronto et Edmonton) contribuent à l'obtention de crédit(s) pour cette catégorie.	Vérifier auprès des représentants des ventes locaux pour déterminer l'origine des produits.
ID (Innovation et design) - Crédit 1	1 à 4 points selon l'efficacité de l'innovation appliquée.	L'isolant en fibre de verre soufflé PROPINK est efficace dans la réduction de la transmission du son à travers les assemblages.	Vérifier auprès des représentants des ventes locaux pour déterminer l'origine des produits.

⁽¹⁾ Voir le **Système d'évaluation des bâtiments écologiques pour nouvelles constructions et rénovations importantes, LEED Canada-NC, Version 1.0** mis de l'avant par le CBDCa.

⁽²⁾ Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments 1997.

⁽³⁾ La valeur du contenu recyclé d'un matériau ou d'un meuble doit être déterminée en divisant le poids du contenu recyclé de l'article par le poids total de tout l'article, puis en multipliant le pourcentage obtenu par le coût total de l'article.



MIEUX VIVRE GRÂCE À L'INNOVATION™

07 21 26.16.OCC Isolant de fibre de verre soufflé PROPINK®

Fiche technique

Consulter le site Internet www.greenguard.org pour obtenir une copie courante du certificat « GREENGUARD Qualité de l'air des locaux certifiée » : « isolant de fibre de verre soufflé d'Owens Corning ».

Contenu de matières recyclées (en voie de certification) établi par Owens Corning pour les usines canadiennes

La moyenne canadienne de contenu de matières recyclées est d'au moins 60 % pour l'ensemble des usines suivantes :

- Toronto (Ontario) :
 - 60%+ de matières recyclées post-industrielles combinées à des matières recyclées post-consommation.
- Edmonton :
 - 0 % de matières recyclées « post-industrielles » (ou « pré-consommateurs ») ;
 - 60 %+ de matières recyclées « post-consommateurs ».

IDENTIFICATION

Les informations requises en vertu de la norme CAN/ULC-S702 et le numéro d'évaluation CCMC I2851-L doivent figurer sur l'emballage.

MISE EN PLACE

Travaux préparatoires

Lorsqu'il y a des orifices de ventilation dans l'avant-toit, il faut prendre des mesures non seulement pour empêcher l'isolant soufflé de s'accumuler dans l'avant-toit et ainsi bloquer la ventilation, mais aussi pour éviter que le vent qui pénètre par les orifices de ventilation ne déplace l'isolant. Mettre en place l'évent **raft-R-mate**® d'Owens Corning.

Protection du personnel de l'entrepreneur-applicateur

Les articles de protection personnelle recommandés

TABLEAU 3 Tableau de recouvrement

RÉSISTANCE THERMIQUE		ÉPAISSEUR MINIMALE ⁽¹⁾		RECOUVREMENT MAXIMAL PAR SAC 15,9 KG /35 LB ⁽²⁾		NOMBRE MINIMAL DE SACS PAR UNITÉ DE SURFACE		MASSE MINIMALE PAR UNITÉ DE SURFACE	
RSI	R	mm	po	m ²	pi ²	100 m ²	1000 pi ²	kg/m ²	lb/pi ²
2,1	12	114	4,5	14,1	151,3	7,1	6,6	1,07	0,218
2,8	16	152	6,0	10,5	113,4	9,5	8,8	1,42	0,291
3,5	20	189	7,5	8,4	90,8	11,9	11,0	1,78	0,364
4,2	24	227	9,0	7,0	75,6	14,2	13,2	2,13	0,436
4,9	28	265	10,5	6,0	64,8	16,6	15,4	2,49	0,509
5,6	32	303	12,0	5,3	56,7	19,0	17,6	2,84	0,582
6,3	36	341	13,5	4,7	50,4	21,3	19,8	3,20	0,655
7,0	40	379	15,0	4,2	45,4	23,7	22,0	3,55	0,727
7,7	44	416	16,5	3,8	41,3	26,1	24,2	3,91	0,800
8,4	48	454	18,0	3,5	37,8	28,5	26,4	4,26	0,873
9,1	52	492	19,5	3,2	34,9	30,8	28,6	4,62	0,945
9,8	56	530	21,0	3,0	32,4	33,2	30,9	4,97	1,018
10,5	60	568	22,5	2,8	30,3	35,6	33,1	5,33	1,091

⁽¹⁾ Mesurée aux endroits où l'épaisseur n'est pas limitée par la pente du toit ni par d'autres obstacles.

⁽²⁾ Le recouvrement net par sac peut être augmenté de 2 % à 10 % selon l'espacement et les dimensions des solives. Se servir des facteurs de correction pour déterminer le pourcentage exact.

incluent : masques anti-poussières jetables (voir Fiche signalétique), articles de protection adéquate des yeux et gants.

Épandage par la méthode pneumatique

Produit appliqué dans les espaces libres dont la pente n'excède pas 4,5 : 12 et selon les données fournies par le manufacturier illustrées dans le TABLEAU DE RECOUVREMENT.

Humidité

Il faut remplacer l'isolant mouillé ou le laisser sécher en prévoyant une circulation d'air adéquate. S'il n'est pas comprimé, l'isolant récupérera sa résistance thermique initiale.

DISPONIBILITÉ ET COÛTS

Devis estimatifs

Des estimés sont disponibles rapidement à partir d'une description physique faite à l'aide de dessins et d'un devis sommaire réalisés sur la base des informations contenues dans la présente fiche technique.

SERVICES TECHNIQUES

Services offerts par le biais des représentants techniques régionaux d'Owens Corning Canada inc.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Owens Corning Canada inc. soumet régulièrement ses produits à l'examen des organismes indépendants qui certifient la qualité environnementale de ceux-ci en termes :



MIEUX VIVRE GRÂCE À L'INNOVATION™

07 21 26.16.OCC

Isolant de fibre de verre soufflé PROPINK®

Fiche technique

- D'émission de produits chimiques et de particules volatiles nocives pouvant affecter la qualité de l'air intérieur et de la couche d'ozone.
- Contenu de matières recyclées.

Formulaire de *Certificat de recouvrement* mis à la disposition de l'applicateur, rempli et signé par ce dernier conformément aux exigences de la norme CAN/ULC S702, pour afficher au chantier en cours de travaux et remettre au propriétaire ou son représentant.

Le certificat doit inclure les énoncés suivants :

- A. le nom ou la marque du produit ;
- B. les nom et adresse du fabricant ;
- C. l'aire isolée ;
- D. le contenu net du sac ;
- E. l'épaisseur appliquée ;
- F. le nombre calculé de sacs requis ;
- G. le nombre de sacs utilisés ;
- H. la résistance thermique de l'isolant installé ;
- I. la date d'installation ;
- J. les nom et signature de l'entrepreneur ;
- K. les nom et adresse de compagnie de l'entrepreneur ; et
- L. le numéro de certification applicable ou numéro d'évaluation du CCMC.

Le formulaire de *Certificat de recouvrement* doit être accompagné

du tableau d'application requis par la norme dont les données sont listées dans le TABLEAU 3 (Voir article 7 MISE EN PLACE).

SYSTÈMES DE CLASSIFICATION DE L'INFORMATION

Devis d'architecture

Classification conforme à la classification du Répertoire normatif 2004 (niveau 4) publié par CSC-DCC et CSI. Le numéro et le titre choisis **07 21 26.16 – Isolant de fibre de verre soufflé**

Fiche technique

Classification conforme à la classification du Répertoire normatif 2004 (niveau 5) publié par CSC-DCC et CSI. L'alpha-numéro choisi **07 21 26.16.OCC Isolant en fibre de verre en vrac PROPINK** correspond à la classification de l'isolant en fibre de verre en vrac PROPINK fabriqué par OWENS CORNING INSULATING SYSTEMS CANADA LP.



MIEUX VIVRE GRÂCE À L'INNOVATION™

OWENS CORNING INSULATING SYSTEMS CANADA LP

Siège social et bureau des ventes
3450 McNicoll Avenue, Scarborough, Ontario M1V 1Z5

Téléphone : 1 800 504-8294
Télécopieur : 1 800 504-9698
Courriel : salvatore.ciarlo@owenscorning.com
Site Internet : www.owenscorning.ca

